



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Plan ORSEC « secours à nombreuses victimes »
Fiches missions

Annexe 3
Recto

Directeur des opérations de secours (DOS)	Chef du centre opérationnel départemental (COD)	Chef du poste de commandement opérationnel (PCO)	Commandant des opérations de secours (COS)	SIDPC	SDSIC / ADRASEC	Cellule communication
<p>● Le préfet du Finistère ● ou son représentant (membre du corps préfectoral)</p> <p>Réflexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● mettre en oeuvre le plan ORSEC SNV ● faire activer le COD ● désigner le chef du COD ● faire activer le PCO ● désigner le chef du PCO ● faire activer la cellule communication ● faire activer la cellule d'information du public et désigner les personnes habilitées à répondre aux médias et à communiquer sur le terrain ● alerter : <ul style="list-style-type: none"> - le COZ - le COGIC - le(s) ministère(s) - les élus - le(s) préfet(s) voisin(s) <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● diriger l'ensemble des opérations de secours (selon les propositions du COS) et de communication ● rendre compte aux ministres, au COZ et au COGIC 	<p>● Le préfet du Finistère (DOS) ● ou un membre du corps préfectoral désigné par le DOS</p> <p>Réflexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● activer le COD ● désigner : <ul style="list-style-type: none"> - un adjoint COD - un chargé SYNERGI - un chargé appel entrant - un chargé appel sortant - un chargé fax / messagerie - un chargé main courante - un chargé accueil des services ● activer la cellule communication ● activer la cellule d'information du public <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● animer et organiser le COD, notamment assurer la relève des agents, si nécessaire ● animer, coordonner et contrôler l'action des divers acteurs ● établir les points de situation, en liaison avec le PCO, et rendre compte au DOS ● décider, en liaison avec le PCO, des mesures de protection à arrêter au profit de la population ● assurer une expertise permettant la prise de décisions du DOS ● assurer l'information : <ul style="list-style-type: none"> - du COZ - du COGIC - du cabinet du ministère de l'intérieur - des ministères concernés ● assurer le partage de l'information entre les services ● assurer l'information pour la population, les élus et les médias ● mobiliser les moyens publics et privés nécessaires et, en cas de besoin, demander le renfort de moyens extra départementaux 	<p>● Un membre du corps préfectoral désigné par le DOS</p> <p>Réflexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● activer le PCO ● désigner : <ul style="list-style-type: none"> - un adjoint PCO - un chargé SYNERGI - un chargé appel entrant - un chargé appel sortant - un chargé fax / messagerie - un chargé main courante - un chargé accueil des services ● établir le diagnostic de la situation ● mettre en place les mesures garantissant l'ordre public ● mettre en place, en lien avec le maire, une structure d'accueil et d'information des familles ● rendre compte au DOS et au COD de l'évolution de la situation et des mesures prises localement <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● coordonner l'ensemble des opérations réalisées sur le terrain (secours, ordre public...) ● établir la synthèse des renseignements opérationnels recueillis et les transmettre au COD ● évaluer les besoins en renforts et formuler des demandes de moyens supplémentaires au COD ● mettre en œuvre les mesures d'évacuation après décision du COD, si nécessaire ● communiquer avec la presse, en coordination avec la cellule communication de la préfecture ● faire le relais avec les élus locaux 	<p>● Le directeur du SDIS ● ou son représentant (officier du SDIS)</p> <p>Réflexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● valider les emplacements du PC et du CRM déterminés par le 1^{er} COS ● proposer au DOS la nomination du directeur des secours médicaux (DSM) ● désigner le directeur des secours incendie et sauvetage (DSIS) ● déterminer l'emplacement du PMA en accord avec le DSM ● déterminer, en cas de risque particulier, le périmètre de danger <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● commander et coordonner les secours ● diriger les services de secours et autres moyens ou entités mis à disposition ● engager les moyens du SDIS dans la lutte contre le sinistre ● organiser le site, la phase de ramassage et l'évacuation en liaison avec le SAMU ● faire fonctionner le PMA en liaison avec le SAMU ● rendre compte au DOS, au COD et au PCO ● informer les autorités du déroulement des opérations 	<p>Réflexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● alerter l'ensemble des services et des associations agréées de sécurité civile ou caritatives ● mettre en place le COD ● convoquer et accueillir les représentants des services concernés (ARS, SDIS, DDSP, gendarmerie, DDTM...) ● convoquer et installer les membres de la cellule d'information du public ● être, le cas échéant, présent au PCO <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● assurer le suivi du déroulement des opérations ● établir les comptes-rendus et les synthèses pour le DOS ● renseigner l'application « portail ORSEC » (main courante SYNERGI) ● tenir la main courante ● assurer l'accueil téléphonique ● assurer l'information régulière de la cellule d'information du public ● assurer la remontée d'informations au COZ et au COGIC ● anticiper les conditions de gestion de la post-crise 	<p>SDSIC</p> <p>Réflexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● mettre en place les moyens de transmission au COD ● mettre en place les moyens de transmission au PCO ● établir la transmission entre les postes de commandement ● mettre en place les moyens de la cellule d'information du public <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● s'assurer, pendant l'ensemble du déroulement de la crise, du fonctionnement de tous les moyens de communication <p>ADRASEC</p> <p>Le concours de l'ADRASEC peut être demandé pour assurer la mise en place de moyens de radio de transmission entre les postes de commandement et, le cas échéant, entre le PC de site et les structures de commandement.</p>	<p>La cellule communication est placée sous l'autorité du préfet ou d'un membre du corps préfectoral désigné par lui. Elle est organisée par le chef du bureau de presse et de la communication interministérielle.</p> <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● établir les communiqués de presse ● organiser les points presse ● assurer l'information des médias et répondre à leurs demandes de renseignements téléphoniques



Forces de l'ordre (DDSP et/ou gendarmerie)	ARS	Directions départementales interministérielles (DDI)	SDIS	SAMU	Maires	Associations de sécurité civile
<p>Réflexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> détacher un représentant au COD et au PCO mise en place d'un périmètre de sécurité (bouclage, filtrage, protection des indices...) mettre en place les déviations nécessaires et assurer la régulation de la circulation faciliter l'accès et la circulation des secours <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> maintenir l'ordre sécuriser le site de l'accident, le PMA, le PCO, le LRI, la morgue... participer à l'évacuation des personnes se trouvant dans la zone dangereuse, si l'instruction en est donnée par le DOS participer aux secrétariats d'entrée et de sortie du PMA établir la liste des victimes renseigner le DOS sur le déroulement des actions de terrain et les éventuels besoins en renforts informer le procureur de la République et procéder, sous son autorité, aux actes d'enquête judiciaire organiser, si besoin, l'évacuation des UA par l'utilisation d'escortes motorisées 	<ul style="list-style-type: none"> Le directeur de la DT ARS ou son représentant <p>Réflexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> détacher un représentant au COD assurer les liaisons avec le SAMU et les hôpitaux concernés <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> participer, au sein du COD, à l'évaluation des risques sanitaires assurer le suivi de la destination des victimes dans les établissements hospitaliers assurer le suivi du dispositif d'assistance médico-psychologique (CUMP) informer le DOS sur les dispositions prises pour absorber l'afflux important de victimes faire mettre en œuvre et appliquer le plan blanc élargi, en liaison étroite avec le SAMU, après alerte de l'ensemble des établissements de santé participer au suivi des opérations d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des victimes et des familles en lien avec la DDSC apporter une expertise technique, notamment médicale, à la CIP, si nécessaire informer les autorités sanitaires régionales, zonales et nationales proposer des mesures à prendre pour la mise en place des moyens nécessaires à l'approvisionnement en eau potable, en cas de besoin 	<p>DDTM</p> <ul style="list-style-type: none"> Le DDTM ou son représentant <p>Réflexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> détacher un représentant au COD et au PCO alerter ses partenaires publics et privés, si nécessaire étudier et coordonner les opérations de circulation en liaison avec les gestionnaires des voies concernées (mairies, conseil général, DIRO) et les forces de l'ordre <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> assurer, au sein du COD et du PCO, la coordination et l'interface avec les gestionnaires routiers veiller à ce que les gestionnaires de voirie informent le CRICR des restrictions de circulation mise en œuvre, à la demande du DOS, des moyens spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> moyens de transports pour l'évacuation des personnes (bus...) moyens en bâtiment travaux publics autres renseigner le COD au fur et à mesure de l'évolution de la situation en matière de circulation et également ses partenaires publics et privés gestionnaires des routes tenir à jour l'information de synthèse correspondante et la fournir au COD et au PCO rendre compte au DOS en fin d'évènements du rétablissement de la circulation <p>DDCS</p> <ul style="list-style-type: none"> Le DDCS ou son représentant <p>Réflexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> détacher un représentant au COD <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> assurer le suivi des opérations d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des victimes et des familles en lien avec le(s) maire(s) alerter les structures de loisirs, si nécessaire, et leur assurer le relais de l'information 	<p>Réflexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> répercuter à la préfecture la demande de mise en œuvre du plan ORSEC-SNV exprimée par le COS engager les moyens alerter les services et autorités transmettre, jusqu'à la mise en place du COD et du PCO, à la préfecture et au COZ les informations sur le sinistre ainsi que les actions réalisées ou projetées <p>Missions :</p> <p>Au COD</p> <ul style="list-style-type: none"> assurer le suivi des actions menées sur le terrain recueillir et traiter les demandes de moyens extra-départementaux et/ou spécifiques relayer vers le terrain les orientations arrêtées par le DOS <p>Sur le terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> lutter contre les effets du sinistre initial (sauvetages, incendies, désincarcérations...) participer, conjointement avec les autres moyens publics et privés engagés, à la prise en charge des victimes : <ul style="list-style-type: none"> opérations de ramassage participation au recensement, à l'identification et à la catégorisation des victimes mise en œuvre du PMA participation à l'évacuation des victimes vers les unités hospitalières assurer la mise en place d'un soutien sanitaire, si nécessaire participer aux secours médicaux sur demande du DSM et ordre du COS 	<p>Réflexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> répercuter à la préfecture la demande de mise en œuvre du plan ORSEC-SNV exprimée par le DSM envoyer sur place les moyens SMUR adaptés immédiatement disponibles par les vecteurs les plus rapides recueillir et analyser le bilan d'ambiance recenser les personnels disponibles et/ou de rappel ainsi que les moyens en matériels médicaux, vecteurs... recenser les structures d'accueil et d'hospitalisation adaptées (lits, plateaux techniques), publiques ou privées informer : <ul style="list-style-type: none"> l'ARS les SMUR départementaux les SAMU voisins les établissements d'accueil les cellules de crise des établissements de santé qui ont déclenché leur plan blanc <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> assurer le déploiement et le fonctionnement du PMA, en collaboration avec le SDIS organiser la montée en puissance des moyens, CUMP comprise organiser l'envoi des renforts en liaison avec le DSM organiser les évacuations et les éventuels transferts entre établissements de santé (plan blanc) <p><i>La coordination de la régulation médicale de la crise est assurée par le médecin régulateur désigné : toutes les informations et toutes les demandes d'ordre médical doivent lui parvenir.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Le maire de la commune sur le territoire de laquelle s'est produit le sinistre ou son représentant (adjoint) <p>Réflexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> détacher un représentant au PCO examiner, en liaison avec le chef du PCO, les mesures à prendre relevant de ses compétences : ouverture de salles municipales pour accueillir le PMA, le LRI, la morgue, une chapelle ardente... activer le plan communal de sauvegarde <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> mobiliser le personnel communal et notamment les services techniques municipaux pour contribuer à la mise en place des déviations et au bouclage de la zone mettre en œuvre les mesures de protection des populations (notamment en ce qui concerne l'hébergement d'urgence) et de l'environnement après analyse de la situation au PCO mettre à la disposition des pompes funèbres une salle pour installation de la chapelle ardente, si nécessaire participer à la mise en place, à proximité du PMA, d'une structure d'accueil et d'information des familles 	<ul style="list-style-type: none"> Croix-Rouge Française Ordre de Malte autres <p>Réflexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> se mettre à la disposition du DOS, du COS et du DSM <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> à la demande du COS, seconder les sapeurs-pompiers et prodiguer les gestes de premiers secours participer aux opérations de ramassage et de « petite noria » participer au fonctionnement du PMA participer au fonctionnement du LRI et de la CUMP avec ses équipiers spécialisés en soutien psychologique participer à l'accueil des familles